



Cahors, le 30/10/2019

*Pris en application du Règlement Général de Police de la Navigation, et
du Règlement Particulier de Police de la navigation n° E-2015-60 du 30 mars 2015*

LOT AVAL

CHÔMAGE DES ÉCLUSES
FERMETURE DE LA NAVIGATION

Section de voie : SOTURAC – ALBAS

DDT46 / 2019 / n° 09

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DU LOT
chargé de la police de la navigation

INFORME

[tous les usagers]

**DU CHOMAGE DES ECLUSES
(FRANCHISSEMENT DES ECLUSES INTERDIT)**

A COMPTER DU 1^{ER} NOVEMBRE 2019

FAIT OBLIGATION

[à tous les usagers]

DE NE PAS UTILISER LES ECLUSES APRES CETTE DATE


Commentaire :

La navigation dans un bief s'effectue au risque et péril de l'usager. La mise à l'eau des bateaux et autres embarcations s'effectue à partir des cales de mises à l'eau situées dans chaque bief.

En cas de besoin, les services à contacter sont les suivants :

- **Service navigation du département du Lot :**
Le numéro d'astreinte est affiché aux écluses.
- **Direction départementale des territoires du Lot**
Service Eau, Forêt, Environnement
Police de la navigation
Tel : 05 65 23 60 60

SIGNATURE


L'Adjoint au Chef du Service
Eau, Forêt, Environnement
Bernard DE CASTELJAU

DATE LIMITE DE L'AVIS À LA BATELLERIE : Jusqu'au prochain avis à la batellerie.